

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Esther Hartmann, Sylvia Nissim,
Marie Salima Moyard, Jean-François Girardet,
Jean Romain, Pierre Losio et Charles Sellegger*

Date de dépôt : 24 novembre 2010

Proposition de motion

pour donner les moyens à l'école primaire de mettre en place de vraies mesures d'accompagnement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le règlement d'enseignement primaire REP (C1 10 21) exige la mise en place de mesures d'accompagnement spécifiques et pédagogiques pour les élèves de l'école primaire ayant redoublé ou ayant passé « par tolérance » ;
- le manque de moyens logistiques et de personnel qualifié à disposition des écoles primaires pour répondre à ce mandat ;
- l'augmentation du nombre d'élèves se trouvant en difficulté ou confrontés à ce type de situations ;

invite le Conseil d'Etat

- à vérifier les besoins réels de mesures d'accompagnement au primaire, en concertation avec les établissements ;
- d'établir les manques éventuels à l'accomplissement de ce mandat que ce soit en personnel, en logistique ou en moyens financiers ;
- de présenter les résultats de ces évaluations sous la forme d'un rapport au Grand Conseil ;
- et, si la situation le requiert, de créer une ligne budgétaire supplémentaire afin d'y remédier.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En septembre 2006, l'approbation de l'initiative populaire 121 « Pour le maintien des notes à l'école primaire » a conduit à la modification du règlement d'enseignement primaire REP (C1 10 21) qui a vu l'introduction de mesures d'accompagnement spécifiques pour les élèves se trouvant en situation de redoublement ou de passage *par tolérance*. Les élèves ne pouvant redoubler qu'une seule fois dans le cursus de l'école primaire, et passant automatiquement au niveau supérieur si leur moyenne n'est pas inférieure à 3, ces mesures d'accompagnement se trouvent fréquemment sollicitées depuis la réintroduction des notes à l'école. Un certain nombre d'enseignants se trouvent alors confrontés à davantage d'enfants qu'ils ne peuvent accueillir pour de telles mesures que ce soit en raison du manque de personnel qualifié ou du manque de salles. Si certaines classes d'études surveillées peuvent se permettre d'employer des étudiants pour pallier au manque de personnel, les mesures d'accompagnement spécifiques exigent quant à elles des compétences professionnelles particulières que ceux-ci ne peuvent remplir.

Etant donné les circonstances actuelles de changements multiples tant à l'école primaire qu'au cycle d'orientation et le relèvement des exigences scolaires, de telles mesures d'accompagnement sont d'autant plus indispensables.

En conséquence, les motionnaires demandent au Conseil d'état d'établir une évaluation précise des besoins concrets en mesures d'accompagnement à l'école primaire et à relever le cas échéant les manques éventuels. Les signataires demandent également la restitution de ces observations dans un rapport au Grand Conseil et la création éventuelle d'une nouvelle ligne budgétaire consacrée aux mesures d'accompagnement.

Au vu des arguments et des besoins présentés ci-dessus, nous espérons que vous réserverez un accueil favorable à la présente motion.